



République Française
Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de Ramonchamp

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2026

La réunion a débuté le 29 juin 2026 à 20H30 sous la présidence du Maire, Monsieur Bruno BARBE.

Membres présents :

MM et Mmes Bruno BARBE, Michel REMY, Amandine CANAL, Jonathan DESSEIN, Sophie FOSSÉ, Florian BLAISON, Virginie BERARD, Eric GENET, Elisabeth VANNSON, Laurent DENNI, Elodie GUINOT, Alain PERROT, Thibaut MILLIOTTE, Jézabel BOURGUIGNON, Grégory FERRY, Elise VALDENNAIRE, Julien NOEL.
M BERNARD Claude, (membre suppléant)

Membres absents représentés :

Mme Claudie JOLY, excusée

Mme Marie-Thérèse BERTRAND, excusée, pouvoir à M Michel REMY

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan DESSEIN

Secrétaire adjointe : Madame Karine COLNEL

Le quorum (la moitié + 1 membre) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 05 JUIN 2026

- 1) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Désignation des représentants, élections sénatoriales
- 2) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Délégations du conseil municipal au maire
- 3) AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Convention joli(e)s mômes
- 4) AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Présentation projet Travaux rue de l'État
- 5) AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Mise à jour de la convention de location de la Roche Jolie
- 6) AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, ONF / Forêt communale
- 7) FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires, subventions 2026
- 8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence. Il informe ensuite l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau vote pour la désignation des représentants en vue des élections sénatoriales, à la suite d'une erreur de parité constatée sur la liste initialement proposée.

APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 05 juin 2026

Pas de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DEL. N°01 2026 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Désignation des représentants, élections sénatoriales

Il est procédé à l'élection des représentants en vue des élections sénatoriales.

Résultats des élections :

Nombre de suffrages pour l'ensemble des candidats : 18

Nom et prénom de l' élu(e)	Mandat de l' élu(e) ¹
M BARBE Bruno	Maire
Mme Elisabeth VANNSON	Conseillère municipale
M Michel REMY	1 ^{ER} Adjoint
Mme BERTRAND Marie -Thérèse	Conseillère
M Alain PERROT	Conseiller Municipal
Mme CANAL Amandine	2 ^{ème} Adjoint
M Florian BLAISON	3 ^{ème} Adjoint
Mme Virginie BERARD	Conseillère municipale déléguée

DEL. N°02 2026 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Délégations du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point est supprimé. Après vérification auprès des services de la Préfecture, il apparaît que la délibération du 05 juin dernier est conforme. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une nouvelle rédaction.

DEL. N°03 2026 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Convention joli(e)s mômes

Mme Sophie FOSSÉ propose à l'assemblée de reconduire, dans les mêmes conditions que les années précédentes, la convention avec le groupe théâtral « Les Joli(e)s Mômes ».

Elle indique que cette compagnie organise chaque semaine des ateliers destinés aux enfants, lesquels rencontrent un vif succès.

Deux représentations seront également proposées au cours de l'année. Les Ramoncenais apprécient particulièrement ces spectacles.

Le coût pour la collectivité resterait identique à celui des années précédentes, soit 430 €.

Délibération

Mme Sophie FOSSÉ propose à l'assemblée de reconduire, dans les mêmes conditions que les années précédentes, la convention avec le groupe théâtral « Les Joli(e)s Mômes ».

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Sophie FOSSÉ et à l'**unanimité des membres présents et/ou représentants ;**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la compagnie des Joli(e)s Mômes pour l'année 2026/2027 et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**DEL. N° 04 2026 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Présentation projet
Travaux rue de l'État**

M. Jonathan DESSEIN présente à l'assemblée le projet « Rue de l'État », qui consiste en un découpage de parcelles afin de proposer des terrains d'une plus grande superficie.

Plusieurs questions sont soulevées concernant l'accès aux parcelles et le canal.

M. Michel REMY répond à l'ensemble des interrogations formulées.

Délibération

M. Jonathan DESSEIN présente à l'assemblée le projet « Rue de l'État », qui consiste en un découpage de parcelles afin de proposer, à la vente, des terrains d'une plus grande superficie.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M Jonathan DESSEIN et à l'unanimité des membres présents et/ou représentants ; (01 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à ce découpage de parcelles « rue de l'État » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**DEL. N°05 2026 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, Mise à jour de la
convention de location de la Roche Jolie**

Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour la convention de location de la Roche Jolie conclue avec la Maison Familiale de Ramonchamp. Cette mise à jour prévoit qu'un planning annuel prévisionnel d'utilisation devra être transmis à la mairie. Elle précise également que toute réservation de la Roche Jolie devra être effectuée au minimum un mois avant la date d'utilisation.

Délibération

Considérant que la Maison Familiale Rurale de Ramonchamp occupe occasionnellement la roche jolie pour l'hébergement des élèves ;

Considérant le besoin de mise à jour de ladite convention ;

Considérant la présentation des modifications par Monsieur le Maire ;

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et à l'unanimité des membres présents et/ou représentants ;

APPROUVE les termes de la nouvelle convention ;

DIT que la présente convention entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2026 ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente convention à la Maison Familiale de Ramonchamp ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DEL. N°06 2026 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES, ONF / Forêt communale

Monsieur Florian BLAISON présente la proposition de l'Office national des forêts (ONF) visant à inscrire des bois communaux au régime forestier.

Les services de l'ONF ont recensé 72 parcelles, représentant une superficie totale de 52,58 hectares. Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été proposé d'inscrire 46 parcelles, soit une superficie de 35,58 hectares, tandis que les autres parcelles seraient conservées par la collectivité. À cette fin, la collectivité devait motiver l'incompatibilité de leur inscription au régime forestier.

À la suite des échanges avec les services de l'ONF et des travaux de la commission Forêt, il est désormais proposé de conserver 26 parcelles, représentant une superficie totale de 17 hectares. Les motivations justifiant ce choix seront annexées à la présente délibération.

Délibération

Vu la délibération n° 14/2026 du 20 février 2026 portant sur l'intégration de parcelles communales au régime forestier ;

Vu la demande de précisions formulée par les services de l'Office national des forêts (ONF) concernant certaines parcelles ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Florian BLAISON, Adjoint au Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, (01 abstention)

ÉMET un avis défavorable à l'application du régime forestier aux parcelles mentionnées et annexées à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

DEL. N°07 2026 FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires, subventions 2026

Madame Virginie BERARD rappelle que les subventions au titre de l'année 2026 ont été votées lors de la dernière séance du conseil municipal. Seule la demande de subvention de l'ASR Ramonchamp restait en attente.

Monsieur le Maire indique avoir reçu les représentants de l'association. À l'issue de cet échange, il propose, pour l'exercice 2026, d'accorder la subvention sollicitée, soit un montant de 4 000 €.

Il informe également l'assemblée que des discussions sont engagées avec le club afin de lui permettre d'atteindre une autonomie financière dans un délai de trois ans. Dans cette perspective, la commune conserverait la gestion de la partie patrimoniale, notamment les terrains et les bâtiments.

Par ailleurs, à la suite du rapprochement des autres clubs de Saint-Maurice-sur-Moselle et de Fresse-sur-Moselle, il conviendra d'engager des échanges avec les communes concernées afin de définir les modalités de participation au financement de l'association.

Délibération

Vu les demandes de subventions des associations locales parvenues en mairie ;

Vu l'étude de ces demandes par la commission vie locale et associative ;

Vu la présentation par Mme Virginie BERARD, conseillère déléguée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **La Majorité des membres présents et/représentants ;**
01 abstention / 07 CONTRE /10 POUR

DECIDE d'octroyer les subventions 2026, à l'ASR de Ramonchamp, selon le tableau ci-dessous ;

Sportives :	
A.S.R.	4 000 €
Total :	4 000 €
TOTAL GENERAL 01 :	15 415 €
TOTAL GENERAL 02 :	4 000 €
Total subventions 2026 :	19 415 €

DIT que toute demande de subvention arrivée après le 1^{er} juin de chaque année, ne sera pas prise en compte ; sauf demande exceptionnelle ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°08 2026 FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires, vente terrain communal

Vu la demande de M Guillaume MANGEL et Mme Noémie ROSSIGNOL d'acquérir une parcelle de terrain ru du Champ du Chapon ;

Vu la délibération n° 10/2025 fixant le prix de vente des terrains communaux du 28 mars 2025 ;

Vu que la parcelle concernée est semi-viabilisée ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et/ou représentants ;

AUTORISE la vente des parcelles 606 et 612 pour un montant total TTC de 16 394.40 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Commission sécurité :

Eric informe que les travaux de réflexions sont en cours, les projets seront présentés lors du prochain conseil municipal

Commission communication :

M le Maire remercie les membres de cette commission pour l'ensemble du travail réalisé, notamment sur la « Navette ramoncenaise » et sur les réseaux sociaux.

Commission jumelage :

Le jumelage avec Schlossivpach s'est bien passé, tout le monde a été satisfait des activités. Comme quoi il est possible de proposer des visites à des coûts modérés.

Le jumelage avec Ober Olm arrive prochainement ; à l'unanimité, les membres du jumelage allemands, français, ne veulent pas de visite, d'activité mais juste un accueil et un repas gala. Des propositions arriveront prochainement.

Commission économie :

Grégory demande que les informations relatives aux commissions ainsi qu'à leur suivi soient désormais communiquées via les onglets du serveur, et non sur WhatsApp.

Élodie propose de solliciter des annonceurs pour les prochaines navettes ramoncenaïses.

Grégory suggère de mettre en avant une entreprise partenaire dans les bulletins de communication. La commission économie travaillera prochainement sur le sujet et sur l'inventaire des terrains communaux à vendre.

Finances :

Amandine informe que la demande de M le Maire de réduire les dépenses, de faire des économies vont dans le bon sens. La masse salariale atteint, au 30 juin, 49 % du budget prévisionnel.

Concernant la masse salariale, Julien NOEL demande si nous versons toujours de l'ARE. Amandine répond par l'affirmative.

Services techniques :

Jonathan informe l'assemblée que l'acquisition de columbariums n'est pas éligible aux subventions.

Il informe qu'une étude thermique devra être réalisée pour la salle des fêtes afin d'identifier les leviers permettant de réduire les consommations d'électricité et de gaz, et de proposer les solutions les plus adaptées pour diminuer les charges énergétiques.

Concernant la station d'épuration, un marché public est en cours d'élaboration pour les postes de relevage et la station. Les coûts prévisionnels devraient pouvoir être présentés d'ici la fin du mois d'août, afin de permettre au conseil de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Mme Sophie Fossé informe l'assemblée que les relations avec les écoles ainsi qu'avec le pôle Enfance-Jeunesse sont bonnes, pas de souci particulier.

Elle indique avoir informé la directrice de l'école de la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) à compter de la rentrée 2027.

Concernant les effectifs scolaires, une hausse est attendue en école primaire à la prochaine rentrée, tandis que les effectifs de l'école maternelle seront en baisse. En conséquence, l'école maternelle ne comptera plus que deux classes à la rentrée.

Enfin, les enseignantes et la directrice remercient l'ensemble du conseil municipal pour sa réactivité, son écoute et le soutien apporté depuis le 20 mars dernier.

Mme Élisabeth Vannson propose de procéder à un recensement précis des parcelles à vendre sur la commune et d'en assurer la promotion via les différents supports de communication de la collectivité.

Elle demande également à quelle date les travaux de réfection de la signalisation routière horizontale (marquage au sol) sont prévus.

Elle s'interroge sur l'existence, en dehors de l'église, d'un lieu rafraîchi permettant d'accueillir les personnes vulnérables en période de canicule. Il lui est répondu que la commune ne dispose pas, à ce jour, d'un tel équipement.

M. Bernard Claude demande que la municipalité prenne un arrêté interdisant l'occupation des chalets forestiers après 22 h 30. Il attire l'attention de l'assemblée sur les nuisances récurrentes constatées au chalet de ~~la Ramonchamp~~ et souhaite que des mesures soient mises en place afin d'y remédier.

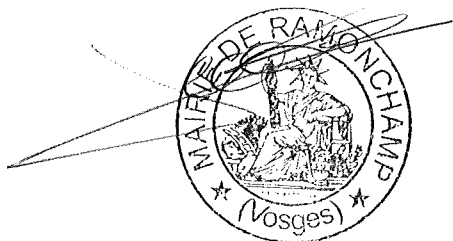
M. Michel Remy informe l'assemblée qu'une visite du village seniors sera organisée le 14 juillet, de 14 h 30 à 16 h 30. Il présente également l'avancement du projet des Champs de l'Épine ainsi que les échanges intervenus lors de la réunion avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

En conclusion de la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli et fixe les priorités pour le second semestre 2026 :

1. **Économie** : établir un recensement précis des parcelles de terrain à vendre, en concertation avec Jessica, Élisabeth et les membres de la commission économie, afin de favoriser leur valorisation.
2. **Finances** : engager une restructuration, notamment par la réalisation d'un inventaire exhaustif du matériel appartenant à la commune et maintenir une vigilance particulière sur les dépenses communales durant le second semestre 2026.
3. **Vie locale** : organiser une consultation citoyenne et/ou programmer des réunions de quartier d'ici la fin de l'année 2026.
4. **Communication** : voir si maintien de la navette ramoncenaise tous les deux mois ou pas. Y intégrer les mariages, naissances et décès tous les six mois.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22 h 25

Monsieur Jonathan DESSEIN
Secrétaire de séance



Monsieur BARBE Bruno,
Maire

